



Session botanique 2025 Flore des Cévennes

Du 29 mai au 01 juin 2025



Niveau physique

Intermédiaire : 4 à 5h de marche.

Possibilité de passages hors sentier, de pentes raides et dénivelé moyen (jusqu'à 500 mètres)



Niveau botanique

Intermédiaire : Les espèces très communes ne seront pas forcément revues en détail mais tout le monde peut participer.

Cette session a pour but de découvrir la flore des Cévennes, sur calcaire et sur silice. Les espèces ciblées que nous pourrions observer sont :

Secteur Nîmes-le-Vieux : *Adonis vernalis*, *Agrostemma githago*, *Arenaria aggregata*, *Bupleurum ranunculoides* subsp *telonense*, *Carex liparocarpos*, *Epipactis muelleri*, *Euphorbia duvalii*, *Hieracium planchonianum*, *Lathyrus pannonicus* subsp *asphodeloides*, *Ophrys aymoninii*, *Thymus dolomiticus*, *Saxifraga cebennensis*, *Pulsatilla rubra*, *Pulsatilla bogenhardiana*, *Mannia triandra*

Secteur Gorges du Tarn : *Pinguicula caussensis*, *Cypripedium calceolus*, *Arenaria ligericina*, *Asperula tinctoria*, *Carex brachystachys*, plein d'orchidées

Secteur Mont-Lozère : *Aconitum napellus* subsp *burnatii*, *Alchemilla transiens*, *Allium victorialis*, *Carex pauciflora*, *Dryopteris ardechensis*, *Juncus alpinoarticulatus*, *Lonicera alpigena*, *Lycopodiella inundata*, *Saxifraga prostii*, les 4 *Vaccinium*

Secteur basses vallées : *Oeosporangium hispanicum*, *Paragymnopteris marantae*, *Ophioglossum azoricum*, *Isoetes*, *Micranthes clusii*, *Ornithopus pinnatus*, *Halimium umbellatum*, *Cistus populifolius*, *Halium alyssoides* (*Cistus*), *Trifolium ligusticum*, *Frangula alnus*...

Date : Du jeudi 29 mai au dimanche 1^{er} juin

Hébergement : Camping Chantemerle – Lieu-dit la Ponteze – 48 400 BÉDOUÈS-COCURÈS

Encadrants : Léo Giardi et Serge Risser

Coût du week-end : 185€

Les pique-niques sont tirés du sac. Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour depuis l'Isère.

CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE

Gentiana, Société botanique dauphinoise D. Villars

MNEI - 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE / 04 76 03 37 37 | gentiana@gentiana.org | www.gentiana.org

**BULLETIN D'INSCRIPTION
FLORE DES CÉVENNES
JEUDI 29 MAI AU DIMANCHE 1 JUIN**

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique :@.....

m'inscris au week-end de botanique : du jeudi 29 mai au dimanche 1 juin (185 €)

Je joins un chèque d'arrhes de **90 euros** à l'ordre de Gentiana.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à : Le :

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.*

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

Art. 1 - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.

En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

Art. 2 - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.

Art. 3 - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

Art. 4 - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

Art. 5 - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

Art. 6 - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**